

220C4625
FR0010193979-FS1208

27 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CBO TERRITORIA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 octobre 2020, la société anonyme de droit belge Degroof Petercam Asset Management¹ (18 rue Guimard, 1040 Bruxelles, Belgique), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CBO TERRITORIA et détenir, à cette date, 1 808 445 actions CBO TERRITORIA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CBO TERRITORIA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 octobre 2020, 1 629 086 actions CBO TERRITORIA représentant autant de droits de vote, soit 4,46% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par la Banque Degroof Petercam S.A. La société Degroof Petercam Asset Management a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 36 512 394 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.